

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet MACARON
d'usine de production de matériaux
actifs de cathodes
pour véhicules électriques



**LES FICHES DE
SYNTHÈSE DE
LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET MACARON

Le projet MACARON, porté par AXENS et RTE, consistant en la création d'un site de production de Matériaux Actifs de Cathodes de pROduction fraNçais à St Saulve près de Valenciennes, correspond à un investissement de 500 Millions d'Euros.

Il a fait l'objet d'une saisine de la CNDP, au titre de l'article L 121-8 du code de l'environnement. Conformément aux décisions de la CNDP, une concertation préalable a été organisée du 5 mai au 5 juillet 2025, sous l'égide de deux garantes Mme Catherine JACQUART et Mme Anne-Marie ROYAL.

Pour ce projet, AXENS a fait le choix de s'associer à l'entreprise Minmetals New Energy Materials (MNEM), filiale du groupe minier d'État chinois China Minmetals, qui possède actuellement deux usines de production de matériaux actifs de cathode en Chine, en créant la co-entreprise LICAMAX dont il restera à terme l'actionnaire majoritaire.

Le projet prévoit un procédé industriel alimenté par électricité, sans recourir aux énergies fossiles qui vise un approvisionnement en matières premières (Nickel-Manganèse-Cobalt-Lithium) réalisé à 100 % par transport fluvial. Le procédé industriel nécessite un approvisionnement en eau, en air comprimé et en oxygène ainsi que pour le fonctionnement des fours électriques une puissance de 70 MW avec une consommation d'environ 200 GWh/an. Le raccordement au réseau RTE sera assuré par la création d'une ligne aérosouterraine depuis le poste 225 KV de Valenciennes, sous maîtrise d'ouvrage RTE.

La production attendue de 28 000 Tonnes de matériaux actifs de cathode (CAM) de type NMC (Nickel-Manganèse-Cobalt) par an à destination des gigafactories produisant des batteries lithium-ion, correspond à environ 3 % du marché européen à horizon 2030.

Ce site de production, classé SEVESO seuil haut en raison du stockage des matières premières et des produits finis CAM, sera implanté sur 10 Ha d'une ancienne friche industrielle, son exploitation prévue en 2028 devrait créer jusqu'à 400 emplois directs.

1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

La reconversion d'une friche industrielle

L'importance pour le territoire du choix d'installation de MACARON sur 26 hectares de friches encore disponibles de l'ancienne tuberie VALLOUREC a été soulignée. Ce terrain n'impacte pas la consommation d'ENAF (espaces naturels agricoles forestiers) et n'entre pas en concurrence avec d'autres projets d'aménagements candidats à la sélection de projets d'envergure régionale sur le SCOT du Valenciennois.

Une installation bord à canal

L'implantation de ce projet sur la « friche VALLOUREC » offre un avantage d'approvisionnement direct par le canal, via les ports belges, des matières premières en provenance de Chine dans les conditions actuelles du marché. Les produits finis pourraient également en fonction des clients être acheminés par voie fluviale. Par ailleurs, la proximité du canal offre au projet MACARON un avantage compétitif dans l'utilisation possible de l'eau dans son système de refroidissement. Le recours à la voie d'eau, n'impactant pas la circulation routière, a

été accueilli très positivement cependant les risques environnementaux de cette localisation ont largement été questionnés au cours de la concertation tant lors du transport fluvial que par l'utilisation de l'eau en tant que ressource ou milieu récepteur des rejets.

Un projet non finalisé

Comme tout projet en concertation préalable MACARON est en phase d'avant-projet. La consommation en eau a été un sujet important dans ce territoire en déficit hydrique régulier. AXENS au vu des nombreuses préoccupations exprimées a pris conscience des enjeux liés à la ressource en eau de l'Escaut, tant du point de vue quantitatif (arrêtés sécheresse) que qualitatif (effets cumulatifs de différents rejets). Il retravaille son dispositif industriel en particulier le point majeur de consommation en eau qu'est le système de refroidissement. En lien avec les services de l'Etat, AXENS évalue les différentes possibilités de refroidissement afin d'arrêter son choix sur une solution écologiquement satisfaisante et économiquement supportable.

Un accueil favorable du territoire mais avec des craintes

Le projet MACARON, situé sur l'ex-friche Vallourec, synonyme d'un renouveau industriel et économique a reçu un accueil favorable de l'ensemble du public, cependant une forte vigilance quant aux impacts d'un site classé SEVESO seuil haut s'est exprimée.

Des inquiétudes sur la capacité à fournir les ressources nécessaires au développement d'autres activités et pour la vie quotidienne de tous (eau, électricité), au vu des besoins du projet MACARON, se sont exprimées.

Un besoin d'anticiper les recrutements et les formations

AXENS s'engage à recruter majoritairement en CDI, à valoriser les compétences locales et à s'intégrer pleinement dans l'écosystème économique et social du Valenciennois. Tout en constatant le potentiel de demandeurs d'emploi dans les métiers de l'industrie et leurs capacités à

correspondre aux besoins du projet MACARON, AXENS a pris conscience de la nécessité d'anticiper une collaboration étroite avec les acteurs de l'emploi et de la formation pour permettre l'adéquation des ressources humaines avec les savoir-faire.

Des besoins en aménagement et en organisation des transports pour permettre aux usagers de la zone d'éviter l'usage individuel de la voiture et les thromboses à certaines heures

L'arrivée du projet MACARON nécessite de la part de la CAVM une réflexion globale sur la zone du Galibot afin d'en permettre un développement prenant en compte les contraintes des quatre occupants du site. Un aménagement s'appuyant sur les potentiels des 3 modes (fluvial, portuaire et ferroviaire) et un accès sécurisé, incluant des modes doux (transports en commun, pistes cyclables...) sont attendus ainsi qu'une coordination des différentes entreprises.

Une concertation ayant entamé un dialogue territorial positif à consolider

La pédagogie et la transparence du porteur de projet ont été soulignées mais le public reste en attente de réponse aux questions ayant trait à de nombreuses thématiques : recherche d'économie d'eau, préservation de l'Escaut, étude d'impact environnemental, étude de danger précisant les scénarii d'accident et les mesures de prévention.

Tout en notant que la composition de la commission de suivi du site relève de la compétence du Préfet, AXENS indique être favorable à la poursuite du dialogue avec les acteurs du territoire et notamment les associations.

Le porteur de projet, s'il souhaite maintenir la relation de confiance qui s'est amorcée lors de la concertation préalable, devra répondre précisément aux interrogations exprimées, suite aux études détaillées, en particulier une présentation de la solution de refroidissement définitive, répondant à la recherche d'économies d'eau, est attendue.

2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTES FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le tableau ci-dessous présente les demandes de précisions et recommandations que les garantes formulent à la fin de la concertation préalable. Les responsables du projet, lorsqu'ils vont publier leur réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, sont invités à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis aux maîtres d'ouvrage afin qu'ils puissent répondre se trouve en annexe du bilan des garantes.

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Informar le public, dès que possible, du choix du procédé industriel de refroidissement retenu et de son impact sur la ressource en eau de l'Escaut
2.	Communiquer les résultats des diagnostics de pollution et des inventaires faune-flore du site et les actions en découlant
3.	Présenter les résultats de l'étude acoustique et les mesures mises en place pour limiter l'impact sonore du projet
4.	Présenter les études de danger et d'impact environnemental
5.	A RTE : informer le public des conclusions de la concertation « Ferracci » concernant le raccordement électrique
6.	Préparer avec les structures concernées la formation des futurs salariés, en amont de la construction du site.
7.	Préciser les modes de recrutement des futurs salariés et de collaboration avec les acteurs de l'emploi du Valenciennois
8.	A la CAVM : indiquer l'implantation définitive de la voie routière à créer entre le terminal fluvial et la parcelle d'AXENS
9.	A la CAVM : préciser les aménagements permettant l'accès à la zone du Galibot en toute sécurité pour les acteurs des différents sites industriels implantés sur l'ex-zone Vallourec
10.	A la CAVM : communiquer les résultats de l'étude globale d'aménagement concernant la zone économique ZI N°4.
11.	Aux services de l'Etat : étudier les propositions de participation des associations locales à un comité de suivi, en anticipation de la mise en place du comité SEVESO
12.	Aux services de l'Etat : informer le public sur les mesures de prévention et de gestion d'une situation de pollution accidentelle de l'Escaut.
13.	A la CCI : préciser les modalités pratiques d'animation du réseau d'entreprises pour accompagner et valoriser l'arrivée de MACARON
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s	
1.	Organiser une réunion de reddition des comptes pour présenter les enseignements que le porteur de projet tire de cette concertation préalable

2. Poursuivre les échanges d'information et de participation sur le site Internet de la concertation maintenu ouvert (études, étapes de la concertation Ferracci, Q/R)
3. Publier sur le site Internet les résultats des études d'impact et de dangers au fur et à mesure de leur finalisation.
4. Tenir un forum d'information avant le démarrage de l'Enquête publique.
5. Communiquer très amont du lancement du chantier en partenariat avec la CCI et la chambre des métiers afin de permettre aux entreprises locales de saisir les opportunités relatives à la construction du site.
6. Informer le public et en particulier les riverains sur les nuisances et le trafic impliqués par le chantier.